

Succession maison achetée avant mon mariage

Par Benger, le 14/10/2015 à 21:10

Bonjour,

J'ai acheté une maison en l'état de ruine en 2002, en 2003, je me suis marié en Suisse sous la loi des aquets. Depuis toute ces année, j'ai rénover cette maison et nous désirons revenir en France rapidement. La préoccupation de mon épouse est que cette maison n'est qu'à mon nom et non pas à nos deux nom. J'avais lu que dans le cas où je venais à décédé, dans le mesure ou cette résidence était notre résidence principal, ce bien lui revenais de droit est-ce le cas ? Merci de m'éclairer à ce sujet. Pour finir, est-ce qu'un testament chirographaire suffit à faire le partage une fois que nous seront décédé tout les deux à faire un partage équitable entre mes deux garçons et ma belle fille?

En vous remerciant pour vos lumières

Benoit G.